



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 62087

Texte de la question

M. Jean-Luc Préel interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des bourses des étudiants en institut de soins infirmiers. Le nombre des étudiants a augmenté de manière importante mais les bourses ne semblent pas avoir connu une augmentation parallèle. En conséquence, des étudiants, déjà adultes et très motivés, sont aujourd'hui très inquiets ne sachant pas comment continuer à financer leurs études, inscription, frais de transport pour les stages et leurs dépenses personnelles telles que loyer, alimentation, frais divers, etc. Il lui demande si lorsqu'une bourse a été accordée en première année, elle ne doit pas être systématiquement renouvelée en deuxième année, lorsque les revenus n'ont pas été modifiés, et si l'enveloppe pour les bourses ne devrait pas suivre l'augmentation des effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Préel](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62087

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3344